

Notre subdivision ayant déjà pris part à plusieurs concours serait heureuse de recevoir quelques subside régionaux.

Le Conseil municipal partage entièrement l'avis de M. le Maire et votera en temps opportun les ressources qui seront jugées nécessaires pour le dit concours.

Le Conseil ose espérer que la population voudra bien participer dans la mesure que nécessitera cette fête qui ne manquera pas d'attirer une foule d'étrangers.

De plus le Conseil décide qu'une commission d'organisation sera ultérieurement nommée pour en arrêter définitivement le programme d'accord avec M. le Capitaine Boisseau de Landeo qui veut bien se mettre entièrement à notre disposition.

Fait et délibéré, ce 24^{ème} jour mai 8 an Six dix

(Signatures)
 A. Lelievre, A. Aubin, Jacques, M. Valéry, E. Pétry, M. W..., J. B..., G. G..., J. B..., J. B...

Séance ordinaire de Mai (suite)

Séance du 9 juin 1910.

L'an mil neuf cent dix, le neuf du mois de Juin à huit heures du soir,

Le Conseil municipal de la Commune de Kerp, légalement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fugier-Maire, pour la continuation de la session de Mai.

Présents: M. M. Fugier, Lopez, Kouis, Hervé, Kambaud, Fouquet, Oubaud, Briand, Ollivé, Aubin, Fetry, Bourcier, Gendron, Velasque, Bahnaud, Gauthet, Gar. Harilliet et Pary.

Absents: M. M. Saureshe, Ogereau excusés.

M. Gar. Harilliet continue les fonctions de secrétaire.

Assistance aux vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, et déjà soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré arrête comme suit la présente liste:

Indigents à recevoir à domicile.

- 1^{er} Chauvelon Ate - 134 fl - 5 francs par mois -
- 2^{es} Martin Mathurin - Bourg - 10 francs par mois -
- 3^{es} Alain Zlonde - 101 fl - 10 francs par mois -

- 4: Allain Adeline, à la Bass-Hé - 10 francs par mois
- 5: Pétaud Jeanne Veuve Bauguesin - G^e Cas - 3 francs par mois, enfants pourant fournir le complément
- 6: Pincou Alexis, à la Croix Médard - 15 francs par mois.

Indigents non admis à l'assistance

- 1: Pascan Josephine Veuve Blais - à la B^e Lande, enfants en mesure de donner une somme supérieure à celle portée dans leur engagement et au moins égale au taux de 15^f;
- 2: Holier Léontine Veuve Kagot, à la G^e Cas, gagne une somme supérieure au taux fixe (0^f75 par jour), n'a pas l'âge;
- 3: Artaud Emile Louis, ^{Morlaix} enfants en mesure de le secourir;
- 4: Cornet Albatine Veuve Vinderozel, rue Felix - Faure 17, enfants en mesure de la secourir; le fils Cornet n'ayant pas d'enfant pourrait recevoir sa mère chez lui;
- 5: Coctin Marie Veuve Angebaud, à la Blordière, reçoit 0^f50 par jour de ses neveux, soit 15 francs par mois, somme égale au taux.

Indigents dont le taux a été modifié ou supprimé.

- 1: Libaux Françoise Caffin, rue Abau - Surave, augmentée de 5^f par mois
- 2: Denicaud Pierre, aux Chapelles, augmentée de 8^f par mois
- 3: Gainelle Veuve Doust, au Chatelet, diminuée de 2^f, enfants donnant le complément;
- 4: Martin François, au Port au - B^e, augmentée de 5^f;
- 5: Baudouin Veuve Gauthier, rue de l'école, diminuée de 2^f50 enfants donnant le complément;
- 6: Moreau Louis, aux Chapelles, augmentée de 2 francs par mois
- 7: Jacob-Marie Louis Veuve Feneau, route de machecoul, supprimée, son fils en mesure de la secourir entièrement.

Comme suite aux observations de la Préfecture le conseil maintient sa décision du mois de février sauf pour:

- 1: G^e Louise Veuve Ordranneau à la B^e Lande qui a été supprimée par la Préfecture.
- 2: Martin François, au Port au - B^e qui a été augmentée de 5^f.

Le Conseil fixe la date du 1^{er} juin 1910 comme point de départ du paiement des allocations nouvelles au de l'augmentation, diminution et radiation de la dite allocations.

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande d'allocation journalière de 0^f75 accordée par l'Etat aux familles des jeunes gens toutentendispensables de famille, demande formée par M. Dempsse Emile René demeurant rue Chais 32 en cette commune dont le fils Dempsse Emile Marcel de la classe de 1909 fait partie du contingent à incorporer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis très favorable à la demande de M. Dempsse obtenant que son

Coutien de famille
Demande d'allocation journalière

Inspecteur

Président

Déterminat
à 8

Rue comprise
Quais - Bazar

Souvenir

Inspection des viandes.

filé est l'unique soutien de sa nombreuse famille.

Comme suite à la précédente délibération relative à l'inspection des viandes dans la commune de Rezé, en ce qui concerne seulement les petits détaillants, M. le Maire fait connaître au Conseil que M. Chibault, hôtelier à Pont-Rousseau offre de mettre un local à la disposition de la commune moyennant le prix annuel de

Le Conseil accepte ces conditions, et de plus autorise M. le Maire à acheter une petite bascule qui sera déposée chez M. Chibault et servira aux pesées que le préposé sanitaire jugera nécessaires de faire.

Entretien des façades des maisons

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'aux termes de l'article du règlement de voirie de la Commune de Rezé en date du 2 août 1904, approuvé par Monsieur le Préfet le 23 janvier 1905, les façades des maisons doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Elles doivent être grattées, brossées, repeintes ou badigeonnées sur l'inscription qui en serait faite au procès-verbal par l'autorité municipale, et demande à l'Assemblée d'il n'y aurait pas lieu de mettre immédiatement ce règlement à exécution dans les grandes agglomérations de la commune, telles que Pont-Rousseau, Bourg de Rezé et les hameaux de Crentemoult, Northouse, Haut-Ne et Bassin-Ne qui se trouvent tous traversés par des routes et des ruelles d'une certaine importance, afin que l'aspect en devienne de plus en plus agréable et que la propreté se développant ainsi augmente la santé publique.

Le Conseil se range à la manière de voir de M. le Maire et nomme une Commission de quatre membres dont font partie M. M. Fagier-Maire, Fouquet, Lofan et Gar-Havilliet pour désigner dès cette année, les maisons dont les façades auraient besoin d'être nettoyées ou ravalées entièrement, dans le quartier de Pont-Rousseau. Une commission composée de M. M. Koiné, Ollivier et Bourcier est nommée pour le quartier des Fles.

Renommement des voies publiques
à Crentemoult

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de dénommer les rues de Crentemoult afin de faciliter tous les services publics et particulièrement ceux de la poste, et il prie le Conseil de vouloir bien nommer une commission qui se chargerait de faire ce travail pour le mois d'août prochain.

Le Conseil désigne à cet effet M. M. Koiné, Gauthet, Bourcier et Ollivier.

Rue comprise entre celle du
Quai - Bazon et la rue de l'Industrie

Soutien de famille

Après délibération, l'Assemblée décide que celle-ci prendra le nom de rue de la Fonderie.

Très favorable est donné à la demande de M. Gaspier Fièvre Marie en vue de l'obtention de l'allocation journalière de 0.70 pendant la présence sous les drapeaux de son fils et indispensable soutien

Tribunal et Chambre de
Commerce.

Bossière Pierre François de la classe de 1909 et habitant en cette commune, rue du Quits-Baroy.

M. le Maire informe le Conseil que par dérogation à la loi du 8 Décembre 1884, la Commune de Korf a été autorisée, spécialement autorisée, depuis 1907, à avoir un bureau de vote à la Hainc en vue des élections consulaires, afin que les électeurs puissent plus facilement exercer leurs droits de vote.

La clôture du scrutin a généralement lieu à 4 heures du soir et aussitôt le dépouillement, le procès verbal est porté par le Président au chef-lieu de canton distant de 12 km. Ce déplacement occasionne une dépense assez onéreuse pour la Commune, qu'il conviendrait d'éviter dorénavant.

En conséquence M. le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir demander à M. le Préfet l'autorisation d'adresser, par la poste, le procès verbal des élections du Tribunal et de la Chambre de Commerce.

A l'unanimité le Conseil accepte les propositions de M. le Maire et prie M. le Préfet d'accorder l'autorisation demandée.

Ainsi qu'il l'a voté dans sa séance du 23 Juin 1907, le Conseil municipal décide que 14 réverbères seront installés dans la section de Korf.

Savoir : 2 à la Haute-He, 2 à Horthouse, 6 à Prende-muult et 8 au Bourg de Korf. = (14)

En plus deux lanternes seront placées dans la rue Epicerie prolongée avec une distance de 120 mètres entre elles.

M. le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général dans sa séance du 13 mai dernier, a ajourné provisoirement la question concernant le prolongement de la ligne de tramways Rennes St-Houssain jusqu'aux Trois Hauts, en raison des exigences de la Compagnie qui réclame une indemnité de 200.000 francs pour la construction de la ligne, et de plus une garantie d'intérêt assez élevée.

Après explications des plus précises données par M. le Maire et discussion très approfondie à laquelle prennent part tous les membres de l'Assemblée le Conseil est d'avis de ne pas abandonner le projet de cette construction qui est de la plus haute importance pour la Commune tout entière, et en conséquence, vote en principe, à titre de subvention, une somme de 40.000 francs en faveur de la Compagnie des Tramways de Nantes pour le prolongement de cette ligne. La municipalité de Korf trait très reconnaissante à Monsieur le Préfet de bien vouloir intervenir auprès du Conseil Général pour que cette Assemblée, saisie, dans sa prochaine session, du chiffre de la subvention qu'elle pourrait accorder.

Le Conseil municipal espère que la part du département sera proportionnelle à la longueur de la ligne à construire et à celle

Eclairage au gaz.

Prolongement de la ligne
de tramways Rennes Pont-
Houssain, jusqu'aux Trois Hauts

donnée pour des lignes suburbaines (Route de Paris et Pont du Com.)
Il s'engage en outre à voter en temps opportun, les ressources
nécessaires pour verser la sus dite somme de 110.000 francs.

« Monsieur le Maire aura l'honneur de remettre très prochainement
à Monsieur le Préfet, un devis du montant des travaux »

R. P. A. M. S. P. J. P. A. M. S. P. J. P. A. M. S. P. J. P.
A. Ollivier A. Sabon Ch. Pétit J. P. A. M. S. P. J. P.
P. G. P. M. S. P. J. P. A. M. S. P. J. P.
R. P. A. M. S. P. J. P. A. M. S. P. J. P.
L. P. A. M. S. P. J. P. A. M. S. P. J. P.

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se
réuniront à la Mairie, à 7 heures du matin, le
Dimanche 11 Septembre 1910, pour la session
ordinaire d'août.

— Objet de la séance —

- 1.- Assistance aux vieillards (Révision trimestrielle)
- 2.- Tribunal et chambre de commerce de Nantes. Nomination de 2 membres
pour la révision des listes électorales en 1910
- 3.- Chemin rural N° 4 des Maulins au Front. Listes de souscriptions.
Acceptation par le Conseil; Demande de subvention pour la construction
- 4.- Règlement sanitaire. Application; Nomination d'une Commission
d'hygiène
- 5.- Aliénation d'un excédent de chemin à la Côte des Nottes en faveur de M^r Keffe.
Affectation du produit de la vente de ce terrain
- 6.- Acquisition d'une balayeuse. Demande de subvention
- 7.- Travaux d'assainissement. Construction d'épaves rue du Puits-Baron.
Recouvrement des fossés de la route Nationale (Demande de subvention)
- 8.- Affaires et communications diverses.

Keffe, le 6 Septembre 1910.
Le Maire,